

CHAPITRE 4

Les soins de la vue dans le secteur privé : l'innovation au service des patients

Au Canada, ce sont des professionnels œuvrant essentiellement au sein de cabinets privés qui s'occupent de fournir aux patients les services et les soins de la vue requis. Bien qu'un problème de vision constitue rarement une menace à la vie, il peut néanmoins s'avérer un sérieux handicap dans la vie quotidienne. Selon les plus récentes données disponibles, environ 57 % des adultes canadiens souffriraient de problèmes de vision. Ces personnes doivent généralement porter des lunettes ou des lentilles de contact. D'autres optent de plus en plus pour une correction de la vue au laser. Quoi qu'il en soit, dans 97 % des cas, ces personnes obtiennent les soins qui permettent de corriger adéquatement leur problème⁹⁹.

Les lentilles cornéennes et les chirurgies au LASIK ne sont que quelques-unes des nombreuses innovations qui ont transformé le secteur des soins de la vue ces dernières décennies. Il existe maintenant une variété d'options pour traiter un grand nombre de troubles oculaires, dont certains jugés incurables il n'y a pas si longtemps, tels le glaucome, les cataractes et la rétinopathie diabétique¹⁰⁰. Ce chapitre fait un bref survol du secteur des soins de la vue au Canada, l'un des plus dynamiques de l'industrie de la santé.

La fourniture des soins de la vue au Canada

Dans le domaine de la santé visuelle, la majeure partie des soins primaires sont dispensés par les optométristes, qui réalisent les examens de la vue et qui prescrivent les lunettes ou les lentilles cornéennes au besoin. Le Canada comptait 5356 optométristes actifs en 2012¹⁰¹. La majorité d'entre eux exercent en pratique privée. Les autres travaillent en collaboration avec des ophtalmologistes ou des opticiens, pratiquent dans des centres de réadaptation en déficience visuelle ou en-

seignent à l'université. Statistique Canada chiffrait à 2077 le nombre de cabinets d'optométristes à l'échelle du pays en décembre 2014¹⁰².

Les ophtalmologistes sont les médecins spécialistes des soins de la vue. Ce sont les professionnels chargés de diagnostiquer les troubles oculaires et de veiller à leur traitement. Ce sont eux qui procèdent aux chirurgies pour soigner certaines maladies comme les cataractes et le glaucome, et pour corriger divers troubles visuels¹⁰³. À l'échelle du Canada, on comptait 1208 ophtalmologistes en 2013.

Les opticiens sont quant à eux les professionnels dédiés à la préparation et à la vente des lunettes et lentilles cornéennes, un travail qui se fait à partir des prescriptions préparées par les optométristes ou les ophtalmologistes. Dans certaines provinces, ils sont également autorisés à effectuer des examens de la vue, sans toutefois pouvoir rédiger des ordonnances¹⁰⁴. En 2012, on dénombrait 7444 opticiens au Canada (voir Tableau 4-1).

« Entre 1997 et 2012, le nombre d'optométristes a connu une croissance de 67 %, nettement plus rapide que celle de la population. »

Le secteur de l'optométrie au Canada est devenu de plus en plus concurrentiel au fil des ans, avec l'accroissement de la demande pour ce type de service et du nombre de professionnels actifs¹⁰⁵. Entre 1997 et 2012, le nombre d'optométristes a connu une croissance de 67 %, nettement plus rapide que celle de la population (voir Figure 4-1). Cette concurrence accrue a incité les optométristes à adopter les plus récentes technologies de l'information afin d'améliorer la qualité des services offerts. Plus de 96 % des optométristes canadiens utilisent les ordinateurs dans leur pratique. En comparaison des médecins omnipraticiens qui œuvrent dans le

99. Anthony V. Perruccio, Elizabeth M. Badley et Graham E. Trope, « A Canadian Population-Based Study of Vision Problems: Assessing the Significance of Socioeconomic Status », *Canadian Journal of Ophthalmology*, vol. 45, no 5, 2010, p. 479.

100. Institut canadien d'information sur la santé, *Le ratio 70/30 : Le mode de financement du système de santé canadien*, 2005, p. 84.

101. Institut canadien d'information sur la santé, *Les dispensateurs de soins de santé au Canada — profils provinciaux de 2012*, Canada, mars 2014.

102. Statistique Canada, Tableau CANSIM no 552-0001 : Structure des industries canadiennes, nombre d'emplacements avec employés, selon les tranches d'effectif et le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Canada et provinces, décembre 2014.

103. Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Objectifs de la formation spécialisée en ophtalmologie.

104. Bureau de la concurrence, *Les professions autoréglementées — Atteindre l'équilibre entre la concurrence et la réglementation*, décembre 2007, p. 90-91.

105. Robert J. Campbell, Wendy V. Hatch et Chaim M. Bell, « Canadian Health Care: A Question of Access », *Archives of Ophthalmology*, vol. 127, no 10, octobre 2009, p. 1384.

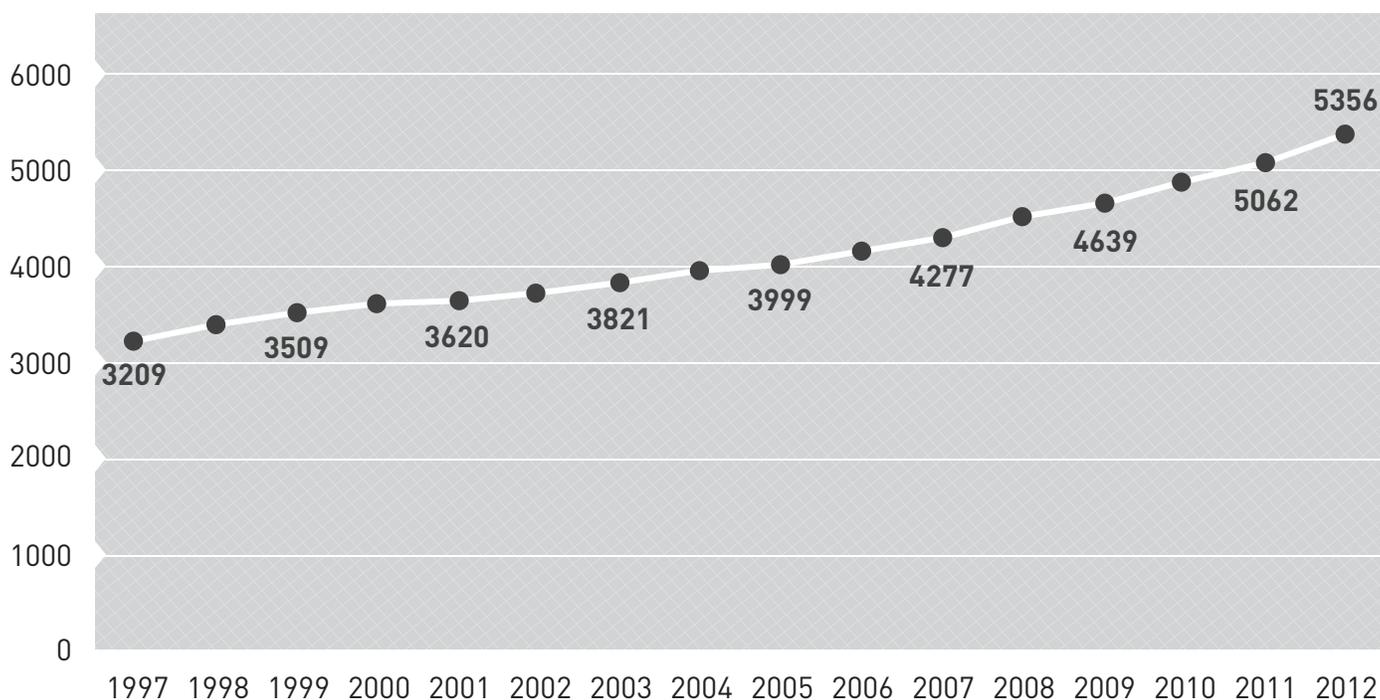
Tableau 4-1
Professionnels des soins de la vue au Canada, par province, 2012

| PROVINCES | OPHTALMOLOGISTES* | OPTOMÉTRISTES | OPTICIENS |
|-------------------------|-------------------|---------------|-----------|
| Colombie-Britannique | 200 | 606 | 1049 |
| Alberta | 105 | 617 | 1072 |
| Saskatchewan | 23 | 149 | 265 |
| Manitoba | 33 | 141 | 330 |
| Ontario | 423 | 2106 | 2500 |
| Québec | 324 | 1424 | 1642 |
| Nouveau-Brunswick | 26 | 116 | 216 |
| Nouvelle-Écosse | 51 | 113 | 247 |
| Île-du-Prince-Édouard | 6 | 20 | 32 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 16 | 57 | 91 |
| Territoires | 1 | 7 | 0 |
| Canada | 1208 | 5356 | 7444 |

Source : Institut canadien d'information sur la santé, *Les dispensateurs de soins de santé au Canada — profils provinciaux de 2012*, Canada, mars 2014; Association médicale canadienne, *Ophthalmology Profile*.

*2013

Figure 4-1
Évolution du nombre d'optométristes au Canada, 1997-2012



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, *Les dispensateurs de soins de santé au Canada — profils provinciaux de 2012*, Canada, mars 2014; Institut canadien d'information sur la santé, *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, de 1997 à 2011 — guide de référence, optométristes*, avril 2013.

Tableau 4-2

Programmes publics de couverture d'assurance des soins de la vue dans les provinces canadiennes

| PROGRAMMES PUBLICS | CB | AL | SA | MA | ON | QC | NB | NÉ | ÎPÉ | TNL |
|--|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|
| Soins oculaires médicalement requis | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Examens de la vue pour les jeunes de moins de 20 ans* | X | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Examens de la vue pour les personnes de 65 ans et plus** | X | X | X | X | X | X | | X | | |
| Examen de la vue et assistance partielle pour l'achat de lunettes pour les prestataires de l'aide sociale*** | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X |

Sources : Association canadienne des optométristes, *An Overview of Provincial Coverage for Optometric Care in 2014*; Chris J. Hong et al., « Does Government Assistance Improve Utilization of Eye Care Services by Low-Income Individuals? », *Canadian Journal of Ophthalmology*, vol. 49, August 2014, p. 321-322.

* AL : Examen annuel pour les moins de 19 ans; CB : Examen annuel pour les 18 ans et moins; MA : Examen tous les deux ans 18 ans et moins; NB : Examen annuel pour les 18 ans et moins des ménages à faible revenu; SA : Examen annuel pour les moins de 18 ans; QC : pour 17 ans et moins; NÉ : Examen tous les deux ans pour les moins de 10 ans.

** CB, QC : Examen annuel; AL : Examen annuel pour les plus de 65 ans; NÉ, MA : Examen tous les deux ans; SA : Examen annuel pour les prestataires du Seniors Income Plan; ON : Examen annuel pour les plus de 65 ans.

*** AL, MA, SA, ON, QC : Couverture complète d'un examen annuel ou tous les deux ans; CB, NB, NÉ, ÎPÉ : Couverture limitée d'un examen tous les deux ans; TNL : Couverture limitée d'un examen tous les trois ans.

réseau public, ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à utiliser des dossiers médicaux informatisés pour leurs patients¹⁰⁶.

Dans l'ensemble, les données d'enquête les plus récentes nous indiquent que 40 % des Canadiens âgés de 12 ans et plus consultent un spécialiste des soins de la vue chaque année. Chez les personnes de plus de 70 ans, ce pourcentage grimpe à 60 %. Ces taux semblent en phase avec les recommandations de la Société canadienne d'ophtalmologie quant à la fréquence des examens chez les personnes ne souffrant pas de problèmes visuels connus¹⁰⁷. Quant aux patients atteints de glaucome (86 %), de cataractes (76 %) et de diabète (63 %), ils sont proportionnellement plus nombreux à consulter un professionnel des soins oculaires sur une

base annuelle. Pour ces personnes, les taux de consultation sont sensiblement les mêmes pour tous quels que soient les niveaux de revenus ou d'éducation¹⁰⁸.

« En 2012, les dépenses totales pour les soins de la vue se sont élevées à 3,9 milliards de dollars. Plus de 90 % de ce montant provient de sources privées. »

Les dépenses en soins de la vue au Canada

En 2012, les dépenses totales pour les soins de la vue se sont élevées à 3,9 milliards de dollars, selon les chiffres de l'Institut canadien d'information sur la santé. Plus de 90 % de ce montant provient de sources privées.

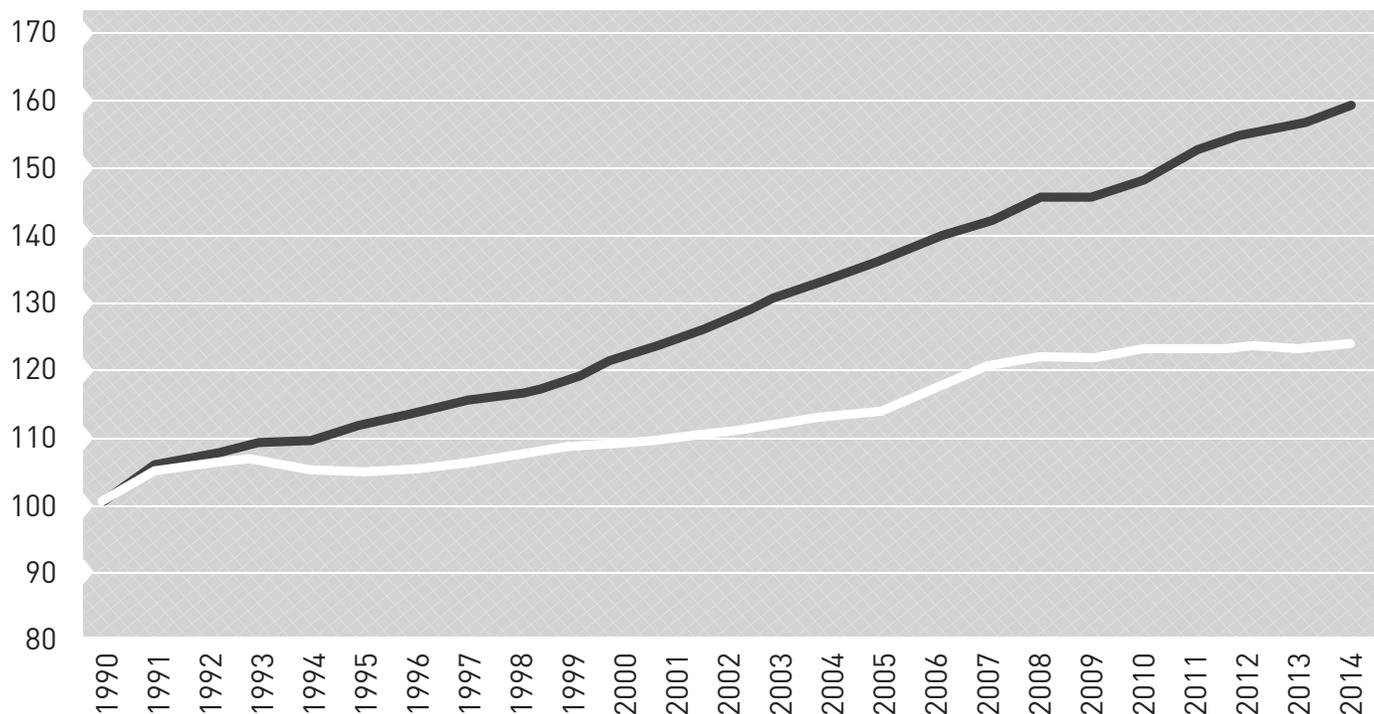
106. Paul Stolee et al., « "Eye-T": Information Technology Adoption and Use in Canada's Optometry Practices », *Optometry*, vol. 82, 2011, p. 166-174.

107. Lorne Bellan, « L'abandon du monitoring du recours aux soins oculaires au Canada : quelque chose de malodorant », *Canadian Journal of Ophthalmology*, vol. 46, no 2, April 2011, p. 124.

108. Ya-Ping Jin et Graham E. Trope, « Eye Care Utilization in Canada: Disparity in the Publicly Funded Health Care System », *Canadian Journal of Ophthalmology*, vol. 46, no 2, 2011, p. 135.

Figure 4-2

Évolution de l'indice des prix des produits oculaires et de l'indice des prix à la consommation, données annuelles, 1990-2014 (1990 = 100)



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM no 326-0021 : Indice des prix à la consommation, annuel, 1990-2014.

Les compagnies d'assurance privées ont remboursé le quart de ces dépenses, tandis que les patients ont déboursé directement les trois quarts restants¹⁰⁹.

« Les fabricants et les détaillants de verres et montures et d'autres produits d'optique œuvrent dans un contexte de grande concurrence à l'échelle internationale. »

Les gouvernements de presque toutes les provinces offrent des programmes couvrant les dépenses de soins de la vue pour certaines catégories de gens, dont les jeunes d'âge mineur, les personnes âgées de 65 ans et plus, les bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que les personnes atteintes de déficience visuelle (voir Tableau 4-2)¹¹⁰. Dans tous ces cas, les régimes publics provinciaux couvrent les examens de la vue ainsi que les or-

donnances. Les frais d'examen pour obtenir un permis de conduire ou pour occuper un emploi ne sont pas couverts. Le coût des lunettes ou des lentilles cornéennes est également assumé par les patients sauf pour les prestataires de l'aide sociale, lesquels reçoivent une assistance partielle du gouvernement dans chaque province¹¹¹.

L'industrie de la correction de la vue regroupe les fabricants et les détaillants de verres et montures et d'autres produits d'optique. Cette industrie œuvre dans un contexte de grande concurrence à l'échelle internationale¹¹². La concurrence contribue à améliorer la qualité des produits et à limiter les hausses de prix pour les lunettes prescrites et les lentilles de contact à des niveaux bien en deçà de l'inflation. Comme le montre la Figure 4-2, le taux de croissance des prix des produits oculaires

109. Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2014*, octobre 2014, p. 43-148.
 110. Seuls les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard ne couvrent aucun service d'optométrie. Association canadienne des optométristes, *An Overview of Provincial Health Coverage for Optometric Care in 2014*.

111. Chris J. Hong et al., « Does Government Assistance Improve Utilization of Eye Care Services by Low-Income Individuals? », *Canadian Journal of Ophthalmology*, vol. 49, 2014, p. 323.
 112. Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé, *Rapport à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée sur la collaboration interprofessionnelle au sein des professions des soins des yeux*, Gouvernement de l'Ontario, mars 2010, p. 40.

Tableau 4-3

Dépenses des ménages canadiens pour les produits et services de soins de la vue, 2013

| PROVINCE | DÉPENSES TOTALES EN PRODUITS ET SERVICES POUR LES SOINS DE LA VUE | DÉPENSES UNIQUEMENT EN SOINS DE LA VUE |
|-------------------------|---|--|
| Colombie-Britannique | 202 \$ | 40 \$ |
| Alberta | 280 \$ | 48 \$ |
| Saskatchewan | 231 \$ | 39 \$ |
| Manitoba | 184 \$ | 37 \$ |
| Ontario | 208 \$ | 34 \$ |
| Québec | 278 \$ | 69 \$ |
| Nouveau-Brunswick | 142 \$ | 24 \$ |
| Nouvelle-Écosse | 178 \$ | 28 \$ |
| Île-du-Prince-Édouard | 217 \$ | 66 \$ |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 187 \$ | 64 \$ |
| Canada | 230 \$ | 46 \$ |

Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM no 203-0021 : Enquête sur les dépenses de ménages, 2013.

a été de moitié inférieur à celui de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada depuis le début des années 1990.

On observe dans le Tableau 4-3 qu'en 2013, les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 184 \$ pour des produits oculaires (lunettes prescrites, lentilles cornéennes, etc.) et 46 \$ pour des soins de la vue (examens de la vue, chirurgies, etc.). Ces montants varient d'une province à l'autre, étant généralement plus élevés au Québec et plus faibles au Nouveau-Brunswick.

Correction de la vue au laser

Au cours de la dernière décennie, la chirurgie au laser a permis d'améliorer la vision de centaines de milliers de personnes au Canada. Un nombre grandissant de cliniques se font maintenant concurrence pour offrir le service et les résultats sont probants.

La chirurgie de la vue au laser représente un exemple intéressant à analyser puisqu'elle n'est généralement pas couverte par les assurances au Canada. Les consommateurs doivent donc, dans la majorité des cas, déboursier la totalité du montant pour bénéficier de la procédure. La théorie économique nous enseigne que

les consommateurs sont beaucoup plus parcimonieux lorsqu'ils doivent acheter un produit ou un service qui n'est pas remboursé par une tierce partie¹¹³.

« Alors qu'une procédure LASIK standard coûtait environ 5000 \$ pour les deux yeux au début des années 2000, les prix oscillent maintenant entre 1000 et 2000 \$. »

On peut constater l'effet des exigences des consommateurs et de la concurrence accrue sur l'évolution des prix et de la qualité des services offerts. Alors qu'une procédure LASIK standard coûtait environ 5000 \$ pour les deux yeux au début des années 2000, les prix oscillent maintenant entre 1000 et 2000 \$¹¹⁴. La technologie a grandement évolué ces dernières années et le LASIK personnalisé est aujourd'hui plus performant que le LASIK standard, tout en étant plus sécuritaire pour l'œil. En tenant compte de l'augmentation de la qualité, la

113. Aviva Aron-Dine, Liran Einav et Amy Finkelstein, « The RAND Health Insurance Experiment, Three Decades Later », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 27, no 1, 2013, p. 197-222.

114. Nathalie Vallerand, « La force d'une vision », *Les Affaires*, 26 février 2011.

baisse de prix a été substantielle, d'autant plus que depuis 2000, l'indice des prix à la consommation a progressé de 31 % au Canada¹¹⁵.

Contrairement à la situation qui prévaut dans le système public de santé, les prix ont diminué malgré l'adoption au fil des ans de technologies toujours plus avancées. Les risques liés à des complications postopératoires ont également grandement diminué avec l'amélioration de la technologie disponible et l'accroissement de l'expérience chirurgicale¹¹⁶. Selon une étude exhaustive, le taux de satisfaction des patients qui ont subi une chirurgie au LASIK dépasse les 95 %¹¹⁷.

Conclusion

Même si certains analystes souhaiteraient voir un engagement plus grand des gouvernements dans le domaine des soins de la vue¹¹⁸, les indicateurs nous montrent qu'il s'agit d'un secteur performant et très accessible pour les patients.

Dans les domaines de la santé où les initiatives entrepreneuriales sont encouragées, on s'aperçoit que le marché est dynamique, les innovations abondent et la qualité du service et des soins est en constante amélioration. Les soins de la vue, qui sont financés et fournis presque entièrement par le secteur privé au Canada, en offrent une belle illustration.

115. Statistique Canada, Tableau CANSIM no 326-0021 : Indice des prix à la consommation, annuel, 2001-2011.

116. Tohru Sakimoto, Mark I. Rosenblatt et Dimitri T. Azar, « Laser Eye Surgery for Refractive Errors », *The Lancet*, vol. 367, avril 2006, p. 1432-1447.

117. Kerry D. Solomon *et al.*, « LASIK World Literature Review: Quality of Life and Patient Satisfaction », *Ophthalmology*, vol. 116, no 4, avril 2009, p. 691-701.

118. Chris J. Hong *et al.*, *op. cit.*, note 111, p. 324.